

<b>DEPARTEMENT PAS DE CALAIS</b>  <b>ARRONDISSEMENT ARRAS</b>  <b>CANTON CROISILLES</b>	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>COMMUNE DE WANCOURT</b>  <b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b>
<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 13  <b><u>Présents :</u></b> 10  <b><u>Votants:</u></b> 10  <b><u>Représentés:</u></b> 3	<b>Séance du 19 mars 2019</b> L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Monsieur DUFLOT Eric, Maire, En suite de convocation en date du 11 mars 2019. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <b><u>Sont présents:</u></b> DUFLOT Eric, THELLIEZ Martine, LETIENNE Philippe, DUBOIS Arnaud, LEBLANC André, DUBOS Frédéric, DE FRESCHI Michel, LANCIAL Christian, FOURNIER Hervé, CHRASTEK Sylvain <b><u>Représentés:</u></b> TEMPEZ Dominique par LETIENNE Philippe, CAPOEN Nicolas par DUFLOT Eric, LE BLANCHE Isabelle par THELLIEZ Martine <b><u>Excuses:</u></b> <b><u>Absents:</u></b> <b><u>Secrétaire de séance:</u></b> DUBOIS Arnaud

**Objet: AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PARC EOLIEN DES  
QUINTEFEUILLES - DE 2019 11**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Haucourt, Cagnicourt et Villers les Cagnicourt présentée par la Société Parc Eolien des Quintefeuilles.

Le parc éolien sera composé de seize aérogénérateurs (Hauteur totale : entre 189,50 et 192,90 m - Puissance unitaire : entre 2,35 MW et 3 MW) et de quatre postes de livraison.

La version numérique du dossier a été déposée en mairie et peut être consultée aux jours et heures d'ouverture de la Mairie par toute personne intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande par :

- 1 voix pour
- 9 voix contre
- 3 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Le Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 20 mars 2019  
Et de la publication le 20 mars 2019

RF  
Préfecture d'Arras

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/03/2019  
062-216208736-20190319-DE\_2019\_11-DE